P R O J E T D ' E X T E N S I O N D E R É S E A U
D A N S L A R É G I O N D ' A S B E S T O S

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3
1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS 4
2 HISTORIQUE 5
3 DESCRIPTION DU PROJET 7
3.1 Marché potentiel 7
3.2 Retraits et prévisions de ventes 8
3.3 Situation concurrentielle 9
3.4 Aides financières 10
3.5 Contributions gouvernementale et municipale 11
3.6 Retombées économiques 11
3.7 Perspectives de marché 12
3.8 Principales normes techniques 12
3.9 Étude de caractérisation des sols 13
4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES 14
5 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET 15
6 ANALYSE FINANCIÈRE 16
7 IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET 17
8 CALENDRIER PROJETÉ 18
9 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS 19
10 LETTRES D'INTÉRÊT ET APPUIS AU PROJET 20
11 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL 21
CONCLUSION 22

INTRODUCTION

Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») souhaite réaliser un projet d'investissement visant la construction d'un gazoduc dans la région d'Asbestos et ainsi contribuer au développement économique et à l'amélioration du bilan environnemental de la région et du Québec.

Pour la Ville d'Asbestos (la « Ville »), ce projet d'extension de réseau de gaz naturel représente un atout essentiel pour le développement de son parc industriel.

Le coût du projet est évalué à 4,37 M$, dont 0,71 M$ proviennent de Gaz Métro, 0,37 M$ de la Ville et 3,29 M$ d'une contribution financière externe du Gouvernement du Canada par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Bien que la contribution maximale du Gouvernement du Canada soit de 3,32 M$ et celle de la Ville soit de 0,37 M$, une contribution totale de 3,66 M$ est suffisante pour réaliser le projet selon les critères de rentabilité des projets d'investissement approuvés par la Régie de l'énergie (la « Régie »).

La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie,* pour la construction d'actifs destinés au transport ou à la distribution du gaz naturel (le « Projet »). En vertu de l'article 1, al. 1, par. 1° du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le « Règlement »), une autorisation de la Régie est requise, pour Gaz Métro, pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou actifs destinés à la distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet dont le coût est de 1,5 M$ ou plus.

Conformément au Règlement, cette demande est accompagnée des renseignements suivants :

- Les objectifs visés par le Projet, la description ainsi que la justification;
- Les coûts, l'étude de faisabilité économique du Projet et l'impact sur les tarifs;
- La liste des autorisations requises; et
- L'impact sur la qualité de prestation du service de distribution du gaz naturel.

1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET JUSTIFICATION EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS

Le projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel de Gaz Métro à la Ville vise à permettre l'atteinte des objectifs suivants :

- Desservir le secteur du parc industriel de la Ville en gaz naturel;
- Raccorder 28 clients des marchés industriels et commerciaux dont la consommation à maturité est estimée à plus de 386 000 m³;
- Permettre aux entreprises d'adopter le gaz naturel comme source d'énergie dans le cadre de leurs activités et contribuer à leur compétitivité en matière d'approvisionnement énergétique;
- Favoriser la réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques en remplaçant le propane;
- Faire en sorte qu'un projet d'investissement grandement souhaité depuis plusieurs années par les acteurs économiques de la région soit réalisé de manière rentable; et
- Proposer un tracé d'extension du réseau gazier minimisant les impacts économiques, environnementaux et agricoles.

2 HISTORIQUE

Le gaz naturel est déjà présent du côté ouest du site minier (autrefois exploité par Mines Jeffrey) dans la ville de Danville. Cette conduite a été installée pour alimenter l'entreprise Magnola construite pour extraire le magnésium des résidus miniers. Par la suite, une extension de cette conduite a été réalisée pour alimenter les serres Savoura, toujours du côté ouest du site minier dans la ville de Danville. Les secteurs résidentiel et du parc industriel de la Ville ne sont pas raccordés au gaz naturel puisque situés du côté opposé à la conduite. Depuis plusieurs années, la Ville demande à être raccordée au réseau gazier. La problématique principale demeure le besoin d'une contribution externe pour rentabiliser l'extension de réseau.

Même si les volumes potentiels sont relativement peu élevés, l'objectif est d'amener le gaz naturel à Asbestos pour pouvoir attirer des entreprises. Selon les dirigeants de la Ville, ils ont dû répondre négativement à plusieurs entreprises désirant s'installer dans le parc industriel et demandant si le gaz naturel était disponible. À la suite de ces refus, les entreprises s'implantaient dans une ville ayant accès au gaz naturel. Même s'il y avait quelques demandes pour le gaz naturel, le volume n'était pas assez important pour pouvoir rentabiliser le projet d'extension du réseau.

En janvier 2013, le Projet a de nouveau été relancé et une rencontre s'est tenue avec le maire, le directeur général et le directeur de projet de la Ville et des représentants de Gaz Métro. À la suite de cette rencontre, un comité a été formé par le directeur de projet et le directeur général de la Ville et Gaz Métro a entrepris son analyse de rentabilité. De son côté, le comité s'est immédiatement mis en quête d'appuis pour la réalisation du Projet.

En décembre 2013, à la réception de l'analyse de rentabilité, les dirigeants de la Ville ont poursuivi les pourparlers avec les instances gouvernementales afin d'obtenir l'appui et les fonds nécessaires à la réalisation du Projet.

Les efforts du comité ont porté leurs fruits puisqu'en juillet 2015, le gouvernement fédéral a annoncé sa participation financière au projet de desserte de gaz naturel dans le parc industriel d'Asbestos. Une des conditions de la contribution fédérale était la participation financière de la Ville au Projet, qui contribuera ainsi à hauteur de 0,37 M$.

La Ville espère qu'avec le Projet, les entreprises demandant l'accès au gaz naturel pourront dorénavant s'implanter dans la région d'Asbestos et bénéficier de ces investissements. Le projet

de desserte de gaz naturel est un levier important de développement économique régional et plus particulièrement pour le développement industriel. La réalisation du projet de desserte de gaz naturel sera un atout économique indéniable pour la région d'Asbestos.

Le Projet aura également des répercussions positives sur le plan environnemental puisqu'il permettra d'éviter l'émission annuelle de gaz à effet de serre (« GES ») de 155 tonnes de CO_2 éq.

3 DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet est situé dans la région administrative de l'Estrie (MRC des Sources) et vise à construire et à mettre en opération un gazoduc permettant de desservir le secteur du parc industriel de la Ville. À cet effet, la pièce Gaz Métro-1, Document 2 illustre le tracé global de l'extension projetée.

La conduite d'alimentation débute à Danville au coin du chemin des Canadiens et du chemin Saint-Claude avec une conduite en acier de 168,3 mm de classe 2 400 kPa. Cette conduite d'acier longe le chemin Saint-Claude et se poursuit sur le chemin Saint-Georges Nord situé dans la Ville. Un poste de détente sera aussi construit. À partir du poste de détente, une conduite de distribution de 168,3 mm en plastique de classe 400 kPa sera construite pour réaliser le réseau de distribution sur le chemin Saint-Georges Nord, le boulevard Industriel, la rue de l'Amiante, la rue de l'Ardoise et une portion de la rue Saint-Jean. Il est prévu de raccorder 28 clients pour une consommation annuelle estimée à 386 000 m³. L'information plus détaillée au sujet des clients potentiels ou sous contrat se trouve aux sections 3.1 et 3.2.

3.1 MARCHÉ POTENTIEL

Le marché potentiel est quantifié aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1
Nombre potentiel de clients par marché

Client / marché Énergie déplacée	Marché Commercial	Industriel	Institutionnel	Total général
Propane	2	25	1	28
Total général	**2**	**25**	**1**	**28**

Bien que Gaz Métro ait identifié la majorité des clients, il est vraisemblable que de petits clients non retenus ou n'étant pas disposés à se convertir au moment de l'analyse du dossier puissent se raccorder par la suite.

Tableau 2
Volume potentiel de consommation de gaz naturel par marché
(000 m³)

Volume / marché Énergie déplacée	Marché Commercial	Industriel	Institutionnel	Total général
Propane	15	363	8	386
Total général	**15**	**363**	**8**	**386**

Le potentiel présenté au tableau 2 n'inclut pas de conversions résidentielles puisqu'aucun client résidentiel n'a été identifié sur le tracé.

3.2 RETRAITS ET PRÉVISIONS DE VENTES

La liste des principaux clients sous contrat au moment du dépôt à la Régie est présentée ci-dessous.

Tableau 3
Clients sous contrat

Nom du client	Énergie déplacée
1	Propane
2	Propane
3	Propane
4	Propane
5	Propane
6	Propane
7	Propane
8	Propane
9	Propane

Les volumes sous contrat de ces principaux clients à l'année 1 totalisent 159 000 m³.

Ces clients représentent 90 % des volumes ainsi que 87 % des revenus de l'année 1 du Projet.

La Ville a réalisé au cours de l'été 2015 un agrandissement de son parc industriel par le prolongement de la rue de l'Ardoise. Dans la première phase de développement, quatre terrains seront disponibles et à terme, environ 20 terrains le seront dans le prolongement de cette rue.

Aucun client n'est présentement identifié ni considéré dans l'analyse de rentabilité. Aucun volume ni client de ce secteur n'a été inclus dans l'analyse de rentabilité.

Les clients et volumes potentiels illustrés aux tableaux 1 et 2 ont été considérés dans les analyses de rentabilité présentées aux sections 6 et 7.

3.3 SITUATION CONCURRENTIELLE

Les ratios permettant d'illustrer la situation concurrentielle projetée pour les années 2016 à 2019 sont ceux présentés dans le cadre de la Cause tarifaire 2016 à la pièce Gaz Métro-103, Document 1, page 55. Ainsi, pour chacun des cas types présentés, le coût du gaz naturel est établi en tenant compte de l'ensemble des composantes de la facture totale avant taxes. Ce coût est ensuite comparé au coût d'une consommation équivalente pour les énergies alternatives, en tenant compte du pouvoir calorifique et de l'efficacité énergétique propre à chacune des sources d'énergie selon le marché considéré. Les caractéristiques spécifiques de chacun des cas types sont précisées plus loin.

Tableau 4
Situation concurrentielle projetée 2016 à 2019
Marché affaires

(Gaz naturel = 100)		**Profils chauffage**				**Profil stable**
Volume annuel		14 600 m³	41 500 m³	100 000 m³	400 000 m³	400 000 m³
2015-2016						
	Mazout n° 2	136	147	156	168	213
	Électricité	128	139	142	158	200
2016-2017						
	Mazout n° 2	143	154	163	176	220
	Électricité	127	139	140	155	194
2017-2018						
	Mazout n° 2	146	157	166	178	220
	Électricité	125	137	137	151	187
2018-2019						
	Mazout n° 2	148	158	167	179	220
	Électricité	125	137	137	150	185

La situation concurrentielle du gaz naturel face au mazout n° 2 dans le marché affaires demeurera favorable de 2016 à 2019. L'avantage concurrentiel du gaz naturel variera de 36 % à 120 % selon

l'année et la quantité de gaz naturel consommée annuellement, l'avantage augmentant avec le niveau de consommation.

Face à l'électricité, l'avantage demeurera favorable pour la facture de gaz naturel. Cet avantage sera de 25 % à 100 % selon le cas et l'année considérés.

Pour le marché affaires, l'efficacité est de 70 % au gaz naturel pour tous les cas types. Dans le cas du mazout, l'efficacité est équivalente à celle du gaz naturel et elle est constante à 97 % pour l'électricité.

Enfin, il est à noter que puisque la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au propane est historiquement meilleure que face au mazout n° 2, il est attendu que cet avantage se perpétue au cours des quatre prochaines années.

3.4 AIDES FINANCIÈRES

En ce qui concerne les aides financières à la conversion issues du *Programme de rabais à la consommation* (« PRC »), les montants de PRC octroyés dans le cadre du projet d'extension du réseau gazier vers le parc industriel d'Asbestos ont été déterminés afin de permettre d'assurer la rentabilité des branchements conformément à l'article 2.3.4 du programme[1]. L'aide provenant du PRC n'a été présentée qu'aux seuls clients dont la rentabilité de la conversion était limitée par des coûts de conversion vers le gaz naturel. Pour les clients dont la consommation prévue est importante, l'avantage économique présenté par une conversion au gaz naturel leur permet d'absorber leur coût de conversion selon des critères de rentabilité acceptables pour leur domaine d'affaires. Pour ces clients bénéficiant d'un retour sur leur investissement très court, l'octroi d'une aide financière du programme PRC n'est pas nécessaire.

Comme pour tous les autres raccordements de clients au réseau de Gaz Métro, l'éligibilité aux programmes d'efficacité énergétique de Gaz Métro est évaluée pour chacun des projets individuels de la clientèle afin que les subventions favorisant l'efficacité énergétique puissent être octroyées à tous les clients admissibles.

[1] *Programme de rabais à la consommation* (PRC), Cause tarifaire 2014, R-3837-2013, B-0339, Gaz Métro-07, Document 4, annexe 3.

3.5 CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALE ET MUNICIPALE

Le Projet bénéficie d'une contribution financière externe importante. En effet, une contribution d'un montant maximal de 3 321 000 $ est garantie par le Gouvernement du Canada par une convention d'aide financière entre l'Agence de développement économique du Canada (« DEC ») pour les régions du Québec et Gaz Métro.

L'entente signée le 17 juillet 2015 avec le palier fédéral est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 3.

La Ville contribue pour un montant de 370 000 $ au Projet, soit environ 10 % de la contribution totale externe nécessaire au Projet. Une résolution de la Ville datée du 6 octobre 2015 et une entente signée le 10 décembre 2015 sont présentées à la pièce Gaz Métro-1, Document 4.

Même si la contribution gouvernementale maximale est de 3 321 000 $ et celle de la Ville de 370 000 $, l'analyse de rentabilité du Projet démontre qu'une aide financière extérieure de 3 659 000 $ est suffisante pour réaliser le Projet. La contribution requise par Gaz Métro s'élève quant à elle à 714 650 $.

3.6 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

L'extension du gazoduc de Gaz Métro permettra la création d'emplois et ouvrira de nouvelles perspectives économiques dans la région, et ce, tout en fournissant une source d'énergie abordable aux entreprises et institutions locales. En plus de contribuer au développement économique de la région en permettant d'accroître son potentiel industriel, l'accès au gaz naturel contribuera à la compétitivité des approvisionnements énergétiques. Le projet de gazoduc favorisant l'accès au gaz naturel s'avèrera le projet le plus structurant dont ait bénéficié la région depuis longtemps.

Ce projet de gazoduc permettra également d'améliorer le bilan environnemental des clients. En effet, de nombreux clients commerciaux et industriels pourront se convertir au gaz naturel au cours des prochaines années et ainsi diminuer leurs émissions de GES et de polluants atmosphériques. Les clients proviendront principalement du secteur industriel et consommeront annuellement environ 386 000 m³ de gaz naturel. Le Projet permettrait ainsi de déplacer l'équivalent de plus de 573 000 litres de propane, ce qui représente une réduction des émissions de GES d'environ 155 tonnes de CO_2 éq.

3.7 PERSPECTIVES DE MARCHÉ

Un prolongement vers le secteur résidentiel et institutionnel de la Ville pour raccorder les écoles, l'hôpital, le centre commercial et d'autres petits commerces aurait été possible. Cette extension de près de 2 km n'a toutefois pas été analysée en détail, car la contribution du gouvernement fédéral visait uniquement le raccordement du parc industriel. Une étude visuelle des commerces et institutions de la Ville permet de croire que le potentiel pourrait être suffisant pour rentabiliser une extension de cette longueur selon les critères approuvés par la Régie. Une analyse de rentabilité sera faite ultérieurement à la réalisation du Projet.

3.8 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES

Le Projet sera réalisé conformément aux exigences de la dernière édition applicable au Québec de la norme CSA Z662, ainsi qu'au chapitre II du *Code de construction*.

Les données techniques des conduites sont présentées ci-dessous :

Tableau 5

Conduite	Classe	Longueur en mètres
168,3 mm acier	2 400 kPa	5 000
168,3 mm plastique	400 kPa	1 960
114,3 mm plastique	400 kPa	480
	Longueur totale	**7 440**

La réalisation du Projet nécessitera l'installation de 7,4 km de conduite qui sera exploitée à une pression de 2 400 kPa pour l'alimentation et de 400 kPa pour la distribution.

Il est à noter que le diamètre des conduites a été déterminé sur la base des équipements qui seront installés en tenant compte de la diversité des clients du parc industriel et de son développement futur. Les besoins en gaz naturel de cette extension de réseau sont estimés à 400 m³/h et la capacité résiduelle sera prés de 5 000 m³/h.

3.9 ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS

Une analyse des sols a été effectuée tout au long du tracé. Au total, 15 puits d'exploration ont été réalisés aux endroits où la conduite sera installée. Les résultats de ces sondages nous ont permis de constater, comme prévu, des traces d'amiante. Les coûts de réalisation du Projet tiennent compte du surcoût pour réaliser des travaux dans un sol contenant des traces d'amiante. Une somme de 495 999 $ est incluse au Projet pour la réalisation de ces travaux.

Les tests ont également permis de connaître, entre autres, la nature du sol et sa stabilité, en plus d'augmenter le niveau de précision sur la quantité de roc à enlever ainsi que les quantités d'apport de remblai. En général, les résultats des analyses ont démontré un sol homogène, granuleux et des matériaux cimentaires. Ces informations serviront également aux entrepreneurs soumissionnaires pour déterminer les méthodes de construction pour réaliser les travaux.

4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES

1 Aucune autre solution n'a été envisagée dans le cadre du Projet.

5 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

Le Projet nécessite des investissements totalisant 4 373 650 $. La portion d'investissement qui sera assumée par Gaz Métro s'élève à 714 650 $. La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante.

Tableau 6

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

6 ANALYSE FINANCIÈRE

L'analyse financière est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans sa décision D-2015-181. Le tableau suivant en présente les résultats.

Tableau 7

	Rentabilité	
	Sans contribution	Avec contribution
TRI	n/a	7,09 %
Point mort tarifaire (années)	n/a	6,29
Impact tarifaire 5 ans	1 460 381 $	5 067 $
Impact tarifaire 40 ans	4 306 386 $	(270 371 $)

L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 6.

Selon les résultats obtenus, il apparaît évident que le Projet n'aurait pu être réalisé sans une contribution financière externe. En effet, même si une contribution financière avait été exigée de la part de ses clients, Gaz Métro est d'avis que le montant requis leur aurait semblé trop important.

7 IMPACT SUR LES TARIFS INCLUANT UNE ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU PROJET

Le tableau ci-joint présente une analyse de sensibilité du Projet en fonction de la variation des volumes de vente et des coûts de construction.

Tableau 8

Sensibilité	TRI *(%)*	Point mort tarifaire *(années)*	Effet tarifaire sur 5 ans *($)*	Effet tarifaire sur 10 ans *($)*	Effet tarifaire sur 20 ans *($)*	Effet tarifaire sur 40 ans *($)*
Volumes						
80 %	5,20	33,30	61 751	87 309	57 995	(30 490)
100 %	7,09	6,29	5 067	(19 869)	(117 705)	(270 371)
120 %	8,86	1,37	(51 617)	(127 048)	(293 406)	(510 251)
Coûts de construction						
- 10 %	100	1,00	(163 370)	(309 798)	(555 544)	(806 591)
+ 10 %	3,50	n/a	173 503	270 060	320 133	265 850
Coûts + 10 % et **Volumes** - 20 %	2,07	n/a	230 187	377 239	495 834	505 730

N.B. Les subventions accordées par le gouvernement fédéral et la Ville ne varient pas dans cette analyse.

8 CALENDRIER PROJETÉ

Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes du Projet. Gaz Métro aimerait obtenir l'approbation du Projet par la Régie en mars 2016 en vue d'un appel d'offres aux entrepreneurs avant la période estivale.

Activités	Début	Fin
Ententes avec le gouvernement	Juillet 2015	Juillet 2015
Études techniques	Septembre 2015	Novembre 2015
Signature des clients et préparation dossier Régie	Septembre 2015	Décembre 2015
Approbation Régie de l'énergie	Décembre 2015	Mars 2016
Obtention des permis, ACÉE, CPTAQ, HQ, MDDELCC, MTQ	Décembre 2015	Mai 2016
Préparation plans et devis détaillés	Décembre 2015	Mars 2016
Appel d'offres entrepreneurs et octroi du contrat	Avril 2016	Mai 2016
Obtention des permis de construction municipaux	Décembre 2015	Avril 2016
Construction	Juin 2016	Novembre 2016
Mise en gaz		Novembre 2016

9 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

Outre l'autorisation de la Régie, le Projet requiert l'obtention des autorisations suivantes :

- Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE);
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Hydro-Québec (HQ);
- Ministère des Transports du Québec (MTQ);
- Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- Permis de construction de la municipalité d'Asbestos; et
- Permis de construction de la municipalité de Danville.

10 LETTRES D'INTÉRÊT ET APPUIS AU PROJET

En sus de l'appui au Projet par le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos (voir Gaz Métro-1, Document 4, Annexe B), la pièce Gaz Métro-1, Document 5 présente le soutien du Conseil municipal de la Ville de Danville.

11 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Le présent projet offre à Gaz Métro l'opportunité d'accroître sa clientèle et de favoriser le développement économique dans la région d'Asbestos sans impact sur la qualité de prestation du service de distribution du gaz naturel.

CONCLUSION

Gaz Métro demande à la Régie de l'autoriser à procéder à l'extension de son réseau jusqu'à la ville d'Asbestos et d'autoriser la création d'un compte de frais reportés hors base, portant intérêts, dans lequel seront cumulés tous les coûts reliés au Projet jusqu'à leur inclusion dans le dossier tarifaire 2018.

Elle demande également à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion de la ventilation des coûts contenue à la section 5 du présent document.